

Actions mise en place :

SOUTIEN A L'EXCELLENCE SPORTIVE

Aide financière attribuée à la famille ou au club au cas par cas : En effet si la famille supporte tous frais de déplacement, hébergement, restauration la somme lui sera alors versée.

CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUELS

Montant des aides possibles

a/ Participation effective aux championnats de France. Une absence quelque soit la raison ne sera pas validée. Aide de 200€

b/ Qualification pour les huitièmes de finales : Bonus de 200€

c/ Champion de France : Bonus de 300€

INTERCLUBS NATIONAUX BENJAMINS MINIMES

Montant des aides possibles

a/ Participation effective aux championnats de France interclubs Une absence quelque soit la raison ne sera pas validée. Aide de 400€

b/ Qualification pour les quarts de finale : Bonus de 200€

c/ Champion de France Bonus de 300€

Procédure de remboursement aux clubs

Dans un délai de 15 jours dernier après les compétitions de référence, le club devra faire parvenir à la ligue une facture correspondant au résultat obtenu

Procédure de remboursement à la famille

Dans un délai de 15 jours dernier après les compétitions de référence, la famille devra faire parvenir à la ligue une demande écrite correspondant au résultat obtenu.

**Date limite impérative d'envoi des demandes d'aide
avant le 30 juin de la saison en cours**